



Direction Générale

Arrêté fixant la composition du comité technique

Publié le : 06/07/2022

Le Maire de Colombes ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 32 et 33 ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 4 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2018 et du Conseil d'Administration du CCAS du 30 mai 2018 fixant la composition du comité technique ;

Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au Comité technique établi le 6 décembre 2018,

	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de sièges attribués
CFDT	320	37.69 %	3
CFTC	26	3.06 %	0
CGT	155	18.26 %	1
FO	43	5.06 %	0
SAI	305	35.92 %	2

Vu l'arrêté n°2021-8342 du 10 décembre 2021 fixant la composition du Comité technique ;

Considérant que les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ont mis fin au mandat des représentants de la collectivité,

Considérant qu'il convient de modifier l'ordre des représentants, suite à la démission de Madame Dell'Agnes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2022-1258 du 17 mars 2022 fixant la composition du Comité technique est abrogé.

ARTICLE 2: Les représentants de la collectivité au Comité Technique sont les suivants

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Monsieur Patrick CHAIMOVITCH	Madame Samia GASMI
2	Monsieur Boumédiène AGOUMALLAH	Madame Nagéte MAATOUGUI
3	Madame Fatoumata SOW	Madame Chantal BARTHELEMY-RUIZ
4	Madame Elisabeth CHOQUET	Madame Perrine TRICARD
5	Monsieur Aïssa BEN BRAHAM	Madame Claire ARNOULD
6	Monsieur Abdel ASSOUANE	Madame Saliha DEBBACHE

ARTICLE 3: Les représentants du personnel au Comité Technique sont les suivants :

		Membres titulaires	Membres suppléants
1	CFDT	Madame Fatima BRRACHID	Madame Haira MAZOUZI
2	CFDT	Monsieur Farid LOUNIS	Madame Farida DADACHE
1	CGT	Madame Chérifa MEGHERBI	Madame Cathy ARNAUD
1	SAI	Madame Hafida SAÏM	Monsieur Michel LEMOINE
2	SAI	Madame Virginia BOURRIQUET	Madame Anne DELAGE
	Sans étiquette	Madame Béatrice DELL'AGNESE	

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Colombes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, transmis à Monsieur le Préfet, notifié à chacun des membres titulaires et suppléants du Comité Technique et inscrit au recueil des arrêtés du Maire de Colombes.

Fait à Colombes, le 05/07/2022

Patrick CHAIMOVITCH

Le Maire



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa publication.